



Le régime frais de santé sanofi-aventis

Réunion d'information du 15 juin 2007
Associations des Retraités



L'achèvement d'un processus global d'harmonisation des régimes sociaux en France, conforme à la politique groupe de protection sociale dans le monde :

- Après l'harmonisation des taux de cotisations au 1^{er} janvier 2006 et l'unification des institutions de retraite complémentaire auprès du Groupe Mornay pour toutes les filiales françaises à effet du 1^{er} janvier 2007,
- Se met en place au 1^{er} juillet 2007 le régime sanofi-aventis de frais de santé et de prévoyance
 - Négociation et conclusion d'un accord global pour les salariés et les anciens salariés du groupe



Régime facultatif frais de santé des retraités, avant l'harmonisation

Les régimes facultatifs des retraités présentent un déficit moyen pondéré de 26 € (hors sanofi pasteur)

- Illustration du déficit sur les régimes aventis et Sanofi-Synthelabo

forfait mensuel (régime général)	RPC	cotisation appelée auprès du retraité (RPC compris)		cotisation d'équilibre (RPC compris)		reste à financer	
		Régime Aventis	Régime Sanofi Synthelabo	Régime Aventis	Régime Sanofi Synthelabo	Régime Aventis	Régime Sanofi Synthelabo
2005	64,82 €	81,10 €	87,46 €	105,00 €	103,00 €	23,90 €	15,54 €
2006	69,89 €	81,72 €	88,14 €	112,00 €	108,00 €	30,28 €	19,86 €
2007	74,08 €	81,72 €	88,14 €	116,00 €	112,00 €	34,28 €	23,86 €

- Les cotisations des retraités de sanofi pasteur (hors RPC)

forfait mensuel (régime général)	Régime Sanofi Pasteur	
	Cadre	Non Cadre
2005	84,00 €	91,08 €
2006	91,00 €	93,72 €
2007	100,00 €	101,92 €



Régime facultatif frais de santé - conjoints de retraités

Les conjoints de retraités même non à charge au sens de la Sécurité sociale peuvent adhérer au régime des retraités et ainsi bénéficier des mêmes prestations sous réserve de payer une cotisation personnelle.

Celle-ci peut être minorée, voire supprimée, en tenant compte des revenus fiscaux du couple, avec cependant des règles d'application différentes :

- Chez Sanofi Synthelabo : la minoration porte sur la seule cotisation du conjoint
- Chez Aventis : la minoration porte sur la cotisation du retraité et de son conjoint
- Chez Sanofi Pasteur : la cotisation est appelée à 100 %

forfait mensuel (régime général)	cotisation du conjoint du retraité		
	Régime Aventis	Régime Sanofi Synthelabo	Régime Sanofi Pasteur
2005	81,10 €	87,46 €	Mérieux 74,00 € Micils 91,08 €
2006	81,72 €	88,14 €	Mérieux 74,00 € Micils 93,72 €
2007	81,72 €	88,14 €	Mérieux 100,00 € Micils 101,92 €

non Cadre
ou cadre



impact des mesures sociales en faveur des retraités avant l'harmonisation

Régime Aventis au 1er janvier 2007				Régime Sanofi Synthelabo au 1er janvier 2007			
quotient familial du foyer	retraité	conjoint	total couple	quotient familial du foyer	retraité	conjoint	total couple
< 1 000 €/mois	40,86 €	40,86 €	81,72 €	≤ 20 % du PASS	88,14 €	0,00 €	88,14 €
≥ 1 000 € à < 1 500 €/mois	61,29 €	61,29 €	122,58 €	> 20 % à ≤ 45 % du pass	88,14 €	44,07 €	132,21 €
≥ 1 500 €/mois	81,72 €	81,72 €	163,44 €	> 45 % du PASS	88,14 €	88,14 €	176,28 €

Régime Sanofi Pasteur au 1er janvier 2007			
Catégorie	retraité	conjoint	total couple
Non cadre	91,92 €	101,92 €	193,84 €
Cadre	100,00 €	100,00 €	200,00 €

Aide de 10 €/mois au
retraité non cadre déduite



Ce qu'il faut retenir

Un déficit mensuel récurrent moyen de 26 € par retraité

- Payé partiellement par l'entreprise (abondement de l'entreprise)
- Payé par les salariés (flux financier entre le régime des actifs et celui des retraités)

Les retraités Sanofi-synthélabo et Aventis payent moins de 77% de leur cotisation

Le déficit provient

- De l'inflation de la consommation médicale 3 fois supérieure à l'inflation des prix
- Des mesures sociales dont le bien fondé n'est pas contesté mais dont le financement n'est pas prévu durablement indépendamment d'un flux venant des actifs
- De la structure globale de la cotisation intégrant le RPC qui lui augmente de manière régulière, au détriment du régime complémentaire

■ Augmentations de la cotisation du RPC en 2006 de 6 %, en 2007 de 7.70 %, non répercutées



Réserves et mesures financières du régime des retraités avant l'harmonisation

Réserve Spécifique Régime aventis	
au 1er janvier 2003	13 298 438,00 €
prélèvement 2003	2 575 000,00 €
- produits financiers	51 452,00 €
prélèvement 2004	2 250 000,00 €
- produits financiers	39 437,00 €
prélèvement 2005	1 850 000,00 €
- produits financiers	28 907,00 €
prélèvement 2006	2 250 000,00 €
- produits financiers	5 198,00 €
prélèvement 2007 (estimation)	2 650 000,00 €
total au 31/12/2007	1 848 432,00 €

Au titre de l'année 2007 uniquement :

Régime sanofi-synthelabo :

● 300 000 €

Régime Pasteur pour les non cadres :

● 154 086 €

Au total :

2 302 518 €

← Dont 374 446 € détenus par l'APGIS



les principes généraux de l'harmonisation



- Des régimes qui complètent celui de l'industrie pharmaceutique (y compris sanofi pasteur)
- Des régimes collectifs avec des comptes distincts : actifs et retraités
- Une adhésion individuelle facultative proposée aux retraités et à leur conjoint avec une cotisation à leur charge et au tarif d'équilibre
- Des régimes répondant aux dispositions de la loi d'août 2004 portant réforme de l'assurance maladie (médecin traitant, parcours de soin, 1 € forfaitaire)
- Des frais de santé englobant maternité, dentaire, optique, hospitalisation, ambulatoire et médicaments.
- Des actes de prévention au-delà des axes définis par le RPC
- Un pilotage des régimes par une commission paritaire technique unique



Que prévoit le régime frais de santé sanofi-aventis ?



- Le régime complète les dépenses de santé en complément de la Sécurité sociale, avec des plafonds
- Il prend en charge des actes non remboursés par la Sécurité sociale :
 - Implants dentaires, densitométrie, Kératectomie (myopie), vaccins non remboursables,.....
- Possibilité d'obtenir un meilleur remboursement sur les actes de prothèse dentaire sur présentation d'un devis
- Possibilité d'un règlement direct de la partie prise en charge par le régime, pour l'optique, et sur présentation au préalable d'un devis



Résumé des prestations du régime frais de santé sanofi-aventis



Hospitalisation médicale ou chirurgicale :	
- Actes de chirurgie, honoraires médicaux, frais de séjour - Forfait hospitalier - Chambre particulière y compris maternité - Lit accompagnement enfant – de 12ans	→ frais réels, dans la limite de 600 % de la BRSS en secteur conv. (400 % en secteur non conv.) → 100% du forfait → 100% dans la limite de 4 % PMSS/jour → 100% dans la limite de 2% PMSS/jour
Consultations, visites	→ 100% des frais engagés dans la limite de 175 % de la BRSS (généraliste) et 250 % de la BRSS (spécialiste) en secteur Conv.
Auxiliaire médicaux, laboratoire, radiologie	→ 100% des frais dans la limite de 100 % BRSS
Densitométrie	→ 4 % du PMSS/an
Soins dentaires	→ 100% des frais dans la limite du 100% BRSS
Prothèses dentaires (y compris implants)	→ de 375 % à 420 % de la BRSS, portée à 500 % si présentation d'un devis préalable
- Parodontie - Orthodontie	→ 7 % du PMSS/an → 420 % de la BRSS
Maternité :	→ Même remboursement qu'en cas de maladie
Optique :	
- Montures - Verres - Lentilles - Kératectomie	→ frais réels dans la limite de 6% PMSS (1 monture/an) → 100% dans la limite de 26 fois le Rbt. Sécurité sociale (ou si plus favorable 5.5 % PMSS) → frais réels dans la limite de 7% PMSS → frais réels dans la limite de 10 % PMSS
Pharmacie, vaccins remboursables ou non (sur prescription), substituts nicotiniques, Appareillage, Prothèses auditives,.....	

La protection sociale
Pour que vivent nos Valeurs

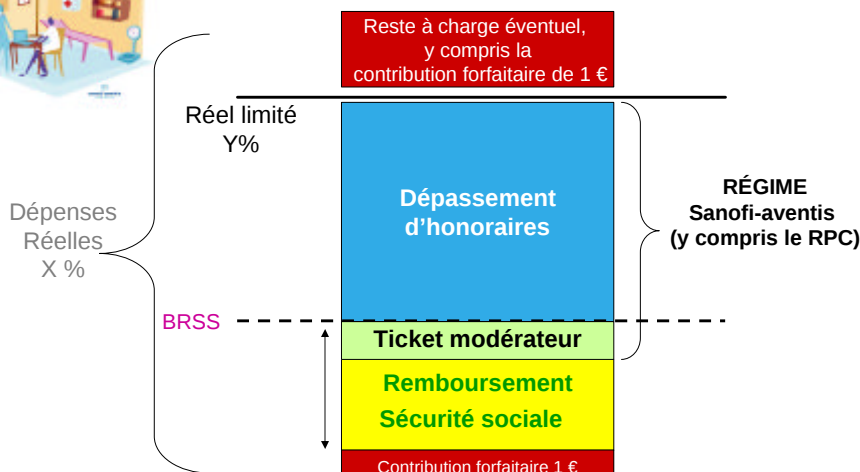
sanofi aventis
L'essentiel s'est la santé.

Réunion d'information du 15 juin 2007

11



Comment s'effectue le remboursement des frais de santé ?



La protection sociale
Pour que vivent nos Valeurs

sanofi aventis
L'essentiel s'est la santé.

Réunion d'information du 15 juin 2007

12



Consultation d'un médecin généraliste conventionné



Honoraires (secteur 2) à 35 €

Frais réels Plafonnés
à $175\% \times 22 \text{ €} =$
38,50 €

Principe du remboursement :
100% des frais réels limité à 175% BRSS – SS

Remboursement Sécurité sociale
(70% de la BRSS), soit :

15,40€ (au 1^{er} juillet 2007) - 1 € de
contribution forfaitaire

= 14,40 €

Remboursement par le
régime sanofi-aventis
19,60 €

**Au total, Le remboursement de la Sécurité sociale +
le régime sanofi-aventis représentent 34 €**

Le reste à charge est de 1 €

Exemples indicatifs sans valeur contractuelle -se reporter à la notice de l'assureur-

La protection sociale
Pour que vivent nos *valeurs*

sanofi aventis
L'essentiel s'est la santé.

Réunion d'information du 15 juin 2007

13



Demande de remboursement pour les frais d'optique



Une paire de lunettes à 408 €
(1 monture 153 €
et 2 verres 255 €)

**Pas de reste à
charge**

Limite de garantie pour la monture :
100% limité à 6%PMSS soit 160.92€,
Limite de garantie pour les verres :
100% limité 26 X BRSS (14.64 €) soit 380,64€

Monture :
remboursement = **153 €**
Verres :
remboursement : 255 € – SS (9,51€) = **245.49 €**
Total remboursé par le régime
153 € + 245.49 € = 398.49 €

Préconisation de
présentation d'un
devis au préalable

**Lentilles refusées par la SS à
230 €**

**Reste à charge
42.26 €**

Limite de garantie pour les lentilles :
7% PMSS /an / bénéficiaire = 187.74 €

Remboursement de **187,74€**
(aucun remboursement SS)

Exemples indicatifs sans valeur contractuelle -se reporter à la notice de l'assureur-

La protection sociale
Pour que vivent nos *valeurs*

sanofi aventis
L'essentiel s'est la santé.

Réunion d'information du 15 juin 2007

14



Consultation pour des soins dentaires



Soins dentaires en secteur conventionné	
Soins conservateurs	Limite de garantie pour les soins dentaires : 100% des frais réels limités à 100% BRSS [57,84€] - SS
Reste à charge 0.21 €	Remboursement du régime : 57.84 € - SS (40.48 €) = 17,36 €
Prothèse dentaire « acceptée*» par la SS après établissement d'un devis	
1 Couronne facturée : 534 €	Limite de garantie pour la prothèse dentaire : 100% des frais réels limités 500% BRSS [537,50€] - SS
Pas de reste à charge	Remboursement du régime : 534 € - SS (75.25 €) = 458.75 €
Prothèse dentaire « refusée*» par la SS après établissement d'un devis	
1 implant : 600 €	Limite de garantie pour la prothèse dentaire : 100% des frais réels limités 500% BRSS [537,50€] - SS - 75.25 €
Reste à charge 137.75 €	Remboursement du régime : 537.50 € - SS (75.25 €) = 462.25 €

Un meilleur remboursement avec la présentation d'un devis : 500 % au lieu de 420 % ou 375 % pour 1 implant

Bien qu'il ne soit plus fait recours au demande d'entente préalable pour la prothèse dentaire, la notion d'acceptée ou de refusée en toujours en vigueur, c'est le praticien qui donne l'indication en fonction de l'acte pratiqué.

Exemples indicatifs sans valeur contractuelle -se reporter à la notice de l'assureur-

La protection sociale
Pour que vivent nos valeurs

sanofi aventis
L'essentiel c'est la santé.

Réunion d'information du 15 juin 2007

15



Quand et comment prend effet le régime frais de santé ?

Les retraités et leurs conjoints peuvent bénéficier du même régime frais de santé que les salariés

- Ils doivent adhérer chacun à titre individuel, mais simultanément dans les 6 mois qui suivent la liquidation de la retraite de l'ancien salarié
- Au moyen du formulaire d'adhésion, qui devra être retourné à Sapia Gestion

Dates d'effet du régime frais de santé pour les retraités

- au 1^{er} janvier 2008, pour les anciens collaborateurs bénéficiaires de l'un des régimes (sanofi-synthélabo, aventis, sanofi pasteur) à la date du 31 décembre 2007
- Dès le 1^{er} juillet 2007 pour les salariés ou anciens salariés qui liquideront leur retraite entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2007



La protection sociale
Pour que vivent nos valeurs

sanofi aventis
L'essentiel c'est la santé.

Réunion d'information du 15 juin 2007

16



Comment seront appelées les cotisations du régime frais de santé des retraités ?

Le retraité et son conjoint paie chacun une cotisation individuelle en fonction du quotient familial du foyer

- Chaque année, production de l'avis d'imposition pour permettre à SAPIA gestion d'appeler la cotisation pour le retraité et son conjoint

A défaut de production de ce document c'est la cotisation du 5^{ème} niveau qui s'appliquera

- SAPIA Gestion appellera uniquement la cotisation due par les assurés, déduction faite des aides prévues pour les retraités actuels et les futurs nés avant le 1^{er} janvier 1953 (groupes fermés) :



aide viagère de 20 € aux retraités, versée par sanofi-aventis à sapia gestion

aides supplémentaires pour le retraité et son conjoint dont le QF est inférieur à 1 500 €, prélevées sur la réserve



Quelles sont les cotisations du régime frais de santé des retraités ?

La cotisation est déterminée en fonction du quotient familial du foyer → une grille comportant 5 tarifs

L'aide viagère de l'entreprise pour tous les retraités actuels et futurs né avant le 1^{er} janvier 1953, permet une minoration de la cotisation

Les retraités dont le quotient familial est inférieur à 1 500 €/mois peuvent obtenir une aide supplémentaire

Les cotisations (valeur 2007)



QF mensuel	retraite			conjoint à charge ou non			cotisation couple
	cotisation	aides à déduire	cotisation réelle	cotisation	aides à déduire	cotisation réelle	
≤ à 1000 €	89,08 €	45,00 €	44,08 €	74,08 €	30,00 €	44,08 €	88,16 €
> 1000 ≤ 1500 €	95,08 €	25,00 €	70,08 €	84,58 €	15,00 €	69,58 €	139,66 €
> 1500 ≤ 2000 €	109,08 €	20,00 €	89,08 €	109,08 €	- €	109,08 €	198,16 €
> 2000 ≤ 3000 €	119,08 €	20,00 €	99,08 €	119,08 €	- €	119,08 €	218,16 €
> 3000 €	149,94 €	20,00 €	129,94 €	149,94 €	- €	149,94 €	279,88 €



Détail des cotisations et mesures sociales applicables

Régime frais de santé des retraités et futurs retraités nés avant le 1er janvier 1953

Cotisation mensuelle du retraité							Cotisation mensuelle du conjoint à charge					Cotisation mensuelle du conjoint non à charge			
QF mensuel	Cotisations du régime sanofi-aventis		Aide au titre du régime sanofi-aventis "groupe fermé" (B)	Cotisation annexe III RPC	Aide au titre du RPC "groupe fermé" (C)	Aide au titre du QF "groupe fermé" (D)	TOTAL à la charge du retraité	Cotisations du régime sanofi-aventis		Cotisation annexe III RPC	Aide au titre du QF "groupe fermé" (D)	TOTAL à la charge du conjoint	Cotisations du régime sanofi-aventis (A)	Aide au titre du QF "groupe fermé" (D)	TOTAL à la charge du conjoint
	% cotisation d'équilibre	à titre indicatif valeur 2007					à titre indicatif valeur 2007	% cotisation d'équilibre	à titre indicatif valeur 2007			à titre indicatif valeur 2007	à titre indicatif valeur 2007		à titre indicatif valeur 2007
≤ à 1 000 €	0,508	15,00 €	15,00 €	74,08 €	5,00 €	25,00 €	44,08 €	0,000	0 €	74,08 €	30,00 €	44,08 €	74,08 €	30,00 €	44,08 €
> à 1 000 € ≤ à 1 500 €	0,712	21,00 €	15,00 €	74,08 €	5,00 €	5,00 €	70,08 €	0,356	10,50 €	74,08 €	15,00 €	69,58 €	84,58 €	15,00 €	69,58 €
> à 1 500 € ≤ à 2 000 €	1,187	35,00 €	15,00 €	74,08 €	5,00 €	- €	89,08 €	1,187	35,00 €	74,08 €	- €	109,08 €	109,08 €	- €	109,08 €
> à 2 000 € ≤ à 3 000 €	1,525	45,00 €	15,00 €	74,08 €	5,00 €	- €	99,08 €	1,525	45,00 €	74,08 €	- €	119,08 €	119,08 €	- €	119,08 €
> à 3 000 €	2,571	75,86 €	15,00 €	74,08 €	5,00 €	- €	129,94 €	2,571	75,86 €	74,08 €	- €	149,94 €	149,94 €	- €	149,94 €

Cotisation mensuelle d'équilibre du régime sanofi-aventis	1,100% du PASS	à titre indicatif valeur 2007 : 29,50 €
---	----------------	---

(A) : égale au cumul des cotisations du régime sanofi-aventis et du RPC du conjoint à charge. Elle évoluera dans les mêmes conditions

(B) aide viagère versée chaque début d'année au gestionnaire au titre du régime sanofi-aventis

(C) aide viagère versée chaque début d'année au gestionnaire au titre du RPC à valoir sur toute autre décision ultérieure

(D) aide mensuelle pour le retraité et son conjoint (à charge ou non), issue de la réserve spécifique constituée par les gestionnaires à partir du transfert des réserves antérieurs et complétée à hauteur 11 M€ au 31 décembre 2007 (annexe 9). Ces aides ont

(E) : enfant à charge définition élargie au sens du régime sanofi-aventis, pris en charge par le régime sanofi-aventis complémentaire au RPC

enfants à charge (cotisation mensuelle due pour 1 ou plusieurs***)	QF	Régime sanofi-aventis (E) :
	≤ à 1 500 €	14,75 €
	> à 1 500 €	29,50 €

La protection sociale Pour que vivent nos Valeurs

sanofi-aventis L'essentiel d'une vie saine.

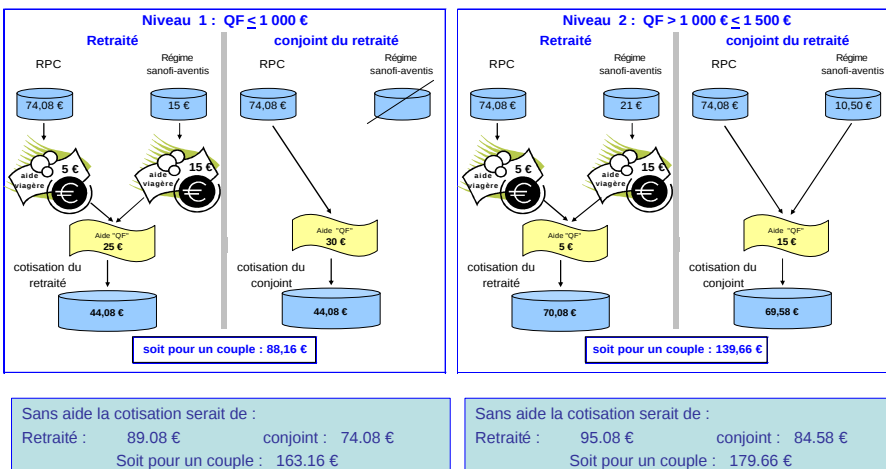
Réunion d'information du 15 juin 2007

19



Cotisations et mesures sociales pour les retraités et futurs retraités nés avant le 1er janvier 1953

Illustration de l'aide au quotient familial pour les niveaux 1 et 2



La protection sociale Pour que vivent nos Valeurs

sanofi-aventis L'essentiel d'une vie saine.

Réunion d'information du 15 juin 2007

20

11 millions d'€

374 446 € (hors intérêts financiers)

25 % de ces gains la 3^{ème} année → versement en 2010

Les dépenses de santé sont prises en charge par le régime sanofi aventis à effet du 1^{er} janvier 2008 ou dès le 1^{er} juillet 2007 selon la situation.





Un interlocuteur unique pour tous les assurés

— Pour les frais de santé

— Pour envoyer vos bulletins d'affiliation

SAPIA GESTION

12 rue MASSUE

94684 Vincennes CEDEX

02 54 57 61 33

Nouvelle structure de cotisations du retraité en application de l'accord RPC du 22 juin 2007
en valeur plafond Sécurité sociale 2007 et aides sanofi-aventis déduites

Revenu annuel de Remplacement \ QF mensuel	= 1 000 €	> à 1 000 € et = à 1 500 €	> à 1 500 € et = à 2 000 €	> à 2 000 € et = à 3 000 €	> à 3 000 €
inférieur ou égal à 24 000 €	31,69 €	57,69 €	76,69 €	86,69 €	117,55 €
de 24 001 € à 26 400 €	34,90 €	60,90 €	79,90 €	89,90 €	120,76 €
de 26 401 € à 28 800 €	38,12 €	64,12 €	83,12 €	93,12 €	123,98 €
de 28 801 € à 31 200 €	41,34 €	67,34 €	86,34 €	96,34 €	127,20 €
de 31 201 € à 33 600 €	44,56 €	70,56 €	89,56 €	99,56 €	130,42 €
de 33 601 € à 36 000 €	47,78 €	73,78 €	92,78 €	102,78 €	133,64 €
de 36 001 € à 38 400 €	51,00 €	77,00 €	96,00 €	106,00 €	136,86 €
de 38 401 € à 40 800 €	54,21 €	80,21 €	99,21 €	109,21 €	140,07 €
de 40 801 € à 43 200 €	57,43 €	83,43 €	102,43 €	112,43 €	143,29 €
de 43 201 € à 45 600 €	60,65 €	86,65 €	105,65 €	115,65 €	146,51 €
de 45 601 € à 48 000 €	63,87 €	89,87 €	108,87 €	118,87 €	149,73 €
de 48 001 € à 50 400 €	67,09 €	93,09 €	112,09 €	122,09 €	152,95 €
de 50 401 € à 52 800 €	70,31 €	96,31 €	115,31 €	125,31 €	156,17 €
de 52 801 € à 55 200 €	73,53 €	99,53 €	118,53 €	128,53 €	159,39 €
de 55 201 € à 57 600 €	76,74 €	102,74 €	121,74 €	131,74 €	162,60 €
de 57 601 € à 60 000 €	79,96 €	105,96 €	124,96 €	134,96 €	165,82 €
60 001 € et plus	79,96 €	105,96 €	124,96 €	134,96 €	165,82 €

Conjoint (RPC + Compl. Sanofi-aventis)					
dont	RPC/ PASS 2,76%	44,02 €	69,52 €	109,02 €	119,02 €
				149,88 €	